

# En Bretagne, l'étrange business « bio » de l'ex-patron du GIGN

Ancien commandant du GIGN et acteur du drame d'Ouvéa en 1988, Philippe Legorjus veut créer dans le Finistère la plus grande exploitation industrielle d'algues en Europe. Avec l'aval des autorités, ce projet labellisé bio se développe en dépit des risques et contre l'avis de nombreux habitants.

[Mickaël Correia](#)

29 décembre 2021 à 12h54

C'est un nouvel eldorado. Pour les industriels comme pour les écolos, pour les chercheurs comme pour les investisseurs, les algues incarnent « [une révolution en devenir](#) ». Leur richesse nutritionnelle et leur capacité à capturer du CO<sub>2</sub> feraient de leur culture une solution miracle face aux défis du changement climatique.

Même le multimilliardaire et fondateur d'Amazon Jeff Bezos y croit. L'an dernier, il a versé 100 millions de dollars au [WWF](#) (World Wide Fund for Nature) pour développer des solutions naturelles afin de lutter contre les dérèglements du climat, dont la culture de ces végétaux marins.

Quant à l'ONU, en mars 2021, elle a soutenu la création de la [Safe Seaweed Coalition](#), un consortium qui associe des start-up, le CNRS ou des géants de l'agroalimentaire comme Nestlé. Dans son manifeste, il assure : « *Nous faisons partie d'un mouvement mondial visant à développer une industrie des algues. [...] Les algues peuvent changer la donne dans l'avenir de l'alimentation, des carburants, de la capture et du stockage du carbone, et de la médecine.* »



Séchage d'algues près de l'île de Dongchu, en Chine, le 1er juin 2020. © Yang ZhiLi / Imaginechina via AFP

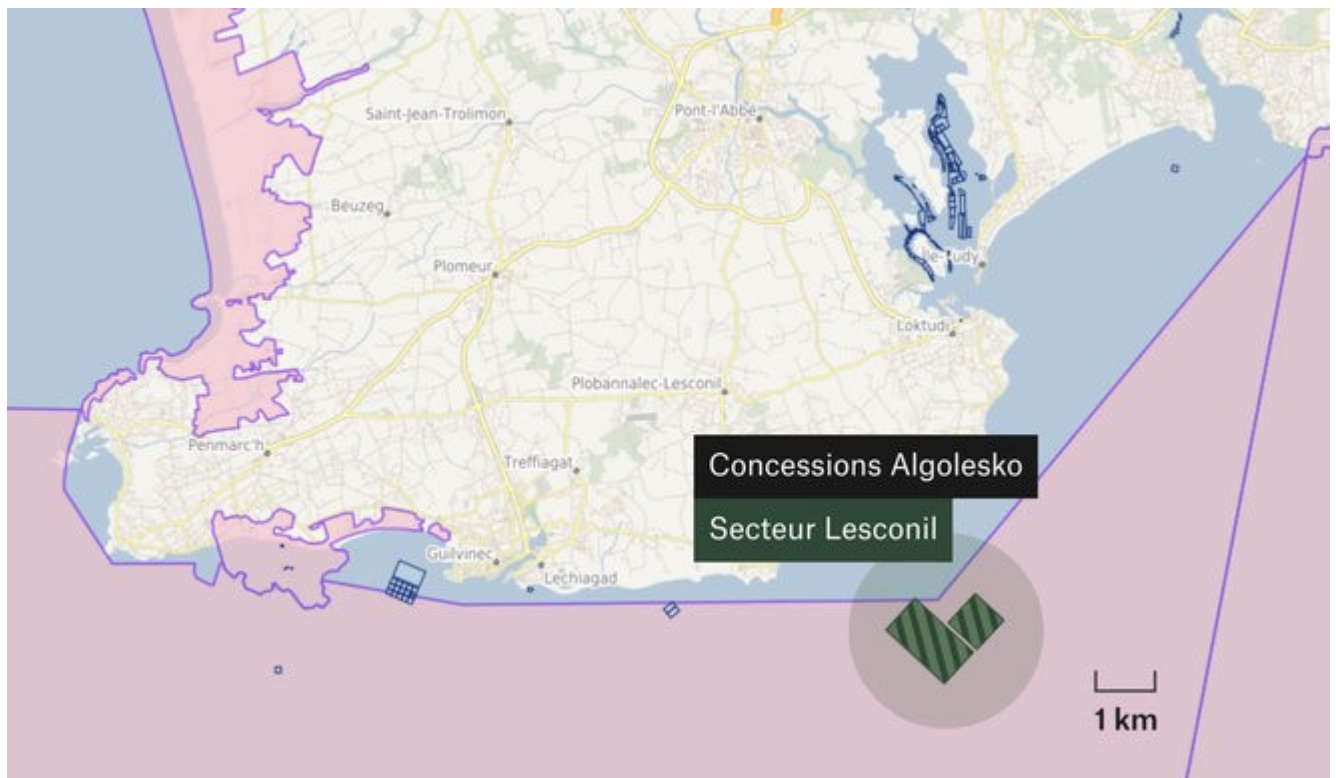
Les algues étant consommables fraîches ou déshydratées, transformables en gélifiant ou en emballage biodégradable, les champs d'application, et *in fine*, les marchés potentiels, s'avèrent très prometteurs. D'après la [FAO](#) (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), les algues seraient en mesure d'ajouter jusqu'à 10 % à l'offre alimentaire mondiale actuelle et d'absorber 135 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an d'ici à 2050. Vincent Doumeizel, de la Safe Seaweed Coalition, s'enthousiasme : « *Les algues pourraient bien être la plus grande ressource inexploitée de la planète.* »

## Un projet industriel hors norme

Au large de Plobannalec-Lesconil, village portuaire du sud du Finistère, 3 000 habitants, des centaines de bouées constellent plus de 154 hectares en pleine mer. Et sous chaque bouée, des cordes, lestées par des blocs de béton posés sur le sol marin, supportent des plantules d'algues.

Cette concession sur le domaine maritime public, vaste comme 215 terrains de football, est le plus grand champ de culture d'algues d'Europe. Elle appartient à Algolesko, une start-up finistérienne qui y produit principalement en bio deux algues brunes comestibles : du wakamé et de la laminaire sucrée.

« *Nos algues sont commercialisées en tant que produits haut de gamme en France mais aussi en Allemagne et en Europe du Nord, indique à Mediapart Timothée Serraz, directeur général d'Algolesko. Elles sont à destination d'entreprises agroalimentaires qui les intègrent dans des plats préparés ou vendues au secteur cosmétique.* »



Situation géographique du lot de concessions d'Algolesko au large de Lesconil (Finistère). En rose, les zones de biodiversité classées Natura 2000. © Infographie Simon Toupet / Mediapart

En juillet 2013, juste après sa fondation, Algolesko a obtenu, de la part de la préfecture du département, le droit de cultiver des algues sur cette concession pour une quinzaine d'années. Elle est pourtant située en pleine [réserve de biodiversité](#) Natura 2000. Dans ce territoire protégé, une population de phoques gris s'est sédentarisée. Les dauphins s'y aventurent pour s'alimenter et des espèces remarquables, comme l'orque, sont observées occasionnellement. « *C'est une qualité d'eau exceptionnelle pour cultiver des algues. Nous avons un système vertueux et sans intrants, argumente Timothée Serraz. Nous ne sommes que de simples paysans.* »

Dans la foulée de cette première autorisation préfectorale, Algolesko a déposé, cette même année 2013, une autre demande d'exploitation au large de Moëlan-sur-Mer, une commune de 6 800 habitants, à quelques encablures de Lesconil. En octobre 2014, la start-up se voit cette fois-ci attribuer par les autorités plus de 200 hectares de concessions maritimes publiques, à proximité d'espaces protégés Natura 2000. Au grand dam des habitants du littoral.

Nous sommes ici face à une privatisation du domaine maritime public.

Brieuc Le Roch, chargé de mission juridique à Eau & Rivières de Bretagne

La commune de Moëlan-sur-Mer, ainsi que six associations de défense de l'environnement et de pêcheurs-plaisanciers, ont en réponse déposé un recours en justice, arguant du flou réglementaire autour de l'octroi par les autorités de surfaces d'exploitation aussi importantes.

« *Une concession conchylicole, c'est habituellement quelques centaines de mètres carrés, voire deux ou trois hectares. Le code de l'environnement ne prévoit pas de monoculture d'algues d'une telle ampleur,* explique à Mediapart Brieuc Le Roch, chargé de mission juridique à Eau & Rivières de Bretagne. *Nous sommes ici face à une privatisation du domaine maritime public et les associations ont estimé que, face à une si grande emprise sur la mer,*

*cela nécessiterait, a minima, une étude environnementale poussée et une étude d'impact sur les espèces avicoles et marines. »*

En mai 2017, le tribunal administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine) donne raison aux requérants, estimant que les concessions d'Algolesko pouvaient se rapprocher, en termes de conséquences sur l'écosystème, d'une zone de mouillage – un espace délimité en pleine mer pour amarrer les navires. Mais ils perdent fin 2018 devant la cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique), qui juge que le code de l'environnement ne comporte pas de rubrique pour l'algoculture et qu'il n'y a dès lors pas lieu d'effectuer des études écologiques plus précises.

Devant la juridiction nantaise, Algolesko s'est targué d'avoir réalisé une [évaluation complémentaire](#) des incidences de la culture d'algues, fondée sur des études menées par le Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva), qui a « *mis en exergue le caractère peu impactant du projet sur le milieu* ».

Sur [son site web](#), le Ceva se présente comme un « *centre de recherche privé* » qui « *promeut l'industrie de l'algue* » et « *met son expertise au service [des] projets de développement économique dans l'exploitation des algues* ».

## **Des algues dangereuses pour l'écosystème**

Les opposants au projet d'Algolesko pointent également le risque écologique de produire à l'échelle industrielle des algues brunes, qui plus est dans l'entourage de réserves de biodiversité.

Le wakamé, cultivé par la start-up, est considéré en Bretagne comme une [algue invasive](#). Au sujet de l'autre espèce exploitée par Algolesko, la laminaire sucrée, Jean-Pierre Roullaud, de l'association Bretagne vivante-Quimperlé, précise : « *Elle n'existe que sur de rares spots isolés dans la région et sa mise en monoculture industrielle peut engendrer une perturbation importante de l'écosystème. Lors de notre recours devant le tribunal, nous avons demandé, sans succès, une expérimentation préalable avec un suivi scientifique. On n'a pas le droit de jouer aux apprentis sorciers sur 200 hectares de domaine maritime public à moins d'un kilomètre des côtes.* »

Les entreprises privées, ayant épuisé les ressources terrestres, dirigent leur appétit sur un nouveau continent à exploiter : les mers. Et les algues attisent toutes les convoitises.

Catherine Le Gall, journaliste

Maire sans étiquette de Moëlan-sur-Mer de 2014 à 2020, qui a saisi la justice contre Algolesko, Marcel Le Pennec était auparavant enseignant en biologie marine à l'université de Bretagne occidentale. « *Le dossier d'Algolesko ne prenait en aucun cas en compte le risque de prolifération de la laminaire sucrée, une algue dont on connaît très peu le cycle de reproduction et de croissance*, détaille l'ancien élu pour Mediapart. *La côte de Moëlan-sur-Mer est encore peu industrialisée. Le Conservatoire du littoral y a acquis la [presqu'île de Merrien](#). Le département est par ailleurs en train de préempter le littoral pour conserver le paysage et la biodiversité remarquables.* »

En octobre dernier, la journaliste Catherine Le Gall a publié un [livre-enquête](#) au long cours intitulé *L'Imposture océanique - Le pillage « écologique » des océans par les multinationales*. Elle rappelle pour Mediapart que les vellétés industrielles d'Algolesko sur le domaine maritime public s'opèrent dans un contexte de « *ruée vers les océans* ». « *Les entreprises*

*privées, ayant épuisé les ressources terrestres, dirigent désormais leur appétit sur un nouveau continent à exploiter : les mers. Et les algues attisent toutes les convoitises »,* ajoute Catherine Le Gall .

*« Algolesko est un symbole de l'industrialisation du littoral, appuie le juriste Briec Le Roch. Nous réassistons à exactement la même dynamique qui a eu cours avec l'élevage industriel en Bretagne il y a une cinquantaine d'années ! »*

Les associations locales et habitants du territoire de Moëlan-sur-Mer contactés par Mediapart ont tous sans exception fait part de leur surprise qu'un tel projet, unique en France, se soit vu si facilement concéder des pans impressionnants de domaine maritime public. *« Les conflits d'usage pour l'accès au littoral – logements, loisirs, activités de production, etc. – sont énormes en Bretagne, confie Maëlle Turriès, chargée de mission « mer et littoral » pour Eau & Rivières de Bretagne. En Finistère, c'est vraiment la guerre. Donc, forcément, cela pose question... »*

## **Du treillis vert au business vert**

La réponse à cette question se trouve peut-être du côté du président et fondateur d'Algolesko : Philippe Legorjus. Après être passé dans les rangs des commandos de la marine nationale, le boss d'Algolesko a été le patron du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) de 1985 à 1989.

Le « super gendarme » est connu pour avoir été un acteur trouble du tristement célèbre [massacre de la grotte d'Ouvéa](#) (Nouvelle-Calédonie) en 1988. Il était à la tête du commando qui a donné l'assaut pour mettre fin à la prise d'otage de gendarmes par des indépendantistes kanak. Bilan de l'opération : 21 morts.

Philippe Legorjus, ancien commandant du GIGN, est interviewé en plateau le 18 mai 1990.  
© Youtube / INA

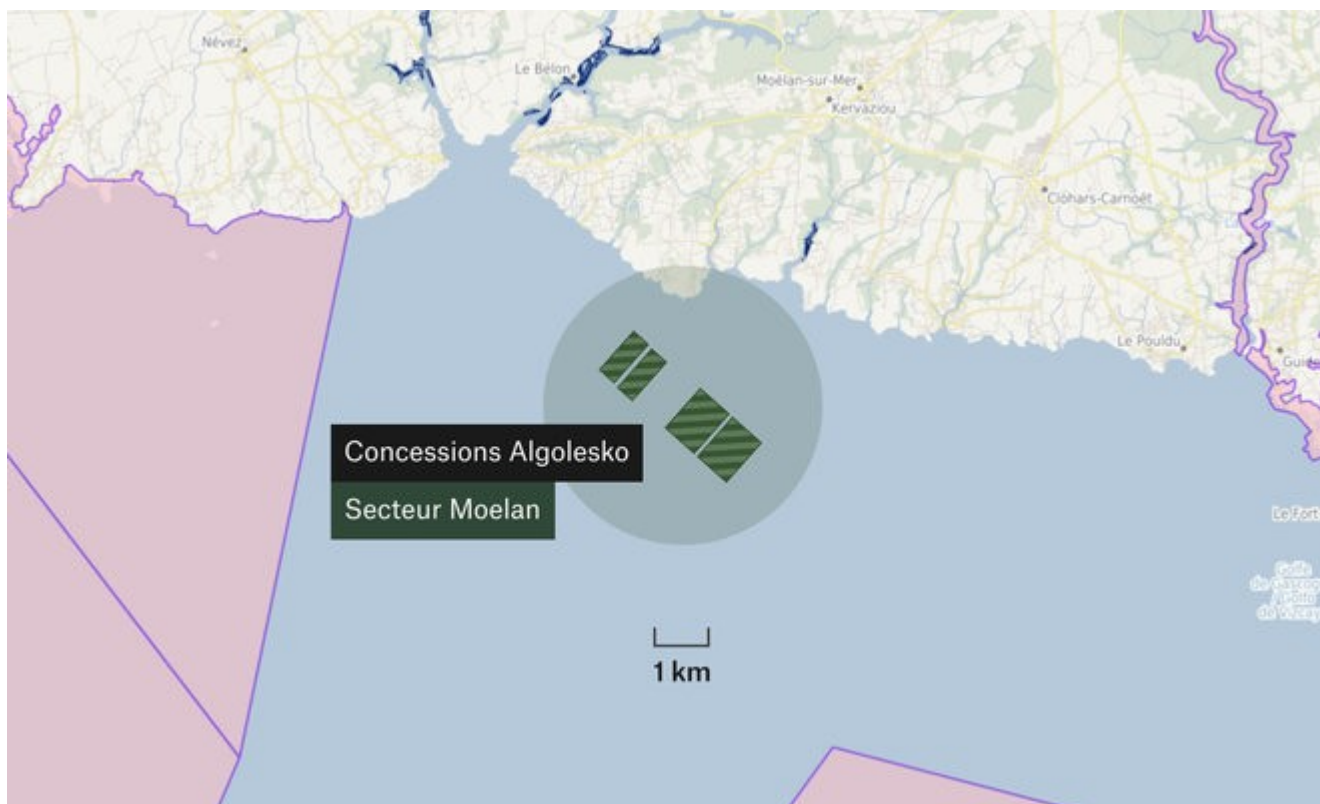
Le commandant du GIGN a ensuite fondé, dans les années 1990, une des plus importantes sociétés d'intelligence économique française, Atlantic Intelligence, qui a œuvré pour [Vivendi](#), [Total](#) ou Arcelor. Puis au début années 2010, Philippe Legorjus s'est reconverti dans le business écolo en lançant le groupe Vuelto, une société spécialisée dans le photovoltaïque, depuis mise en liquidation judiciaire.

En 2013, l'ex-militaire débarque dans le Finistère avec l'entreprise Algolesko : *« Il y a une tradition marine dans ma famille, et lorsque j'ai pris retraite de mes activités anciennes, je me suis naturellement tourné vers la mer. »*

*« La première impression que donne Philippe Legorjus, c'est qu'il est très sûr de lui, témoigne Yannick\*, un ancien salarié d'Algolesko. C'est une personne qui se vante d'avoir le bras long, Il ne parle pas du drame d'Ouvéa et présuppose que tout le monde connaît son parcours. Philippe Legorjus jouit d'une certaine aura chez les militaires. Un haut gradé est même venu un jour spécialement à Algolesko pour le saluer : il a toujours sa petite cour. »*

*« Philippe Legorjus m'a asséné que le projet se ferait malgré mon opposition car il avait des appuis, déclare pour sa part Marcel Le Pennec, l'opposant et ancien maire de Moëlan-sur-Mer. Cela se voyait qu'il avait la DDTM [Direction départementale des territoires et de la mer] dans la poche. Et il est évident qu'il connaissait le préfet en place. »*

L'octroi des concessions en mer se réalise sous l'égide de la DDTM, un service préfectoral où les fonctionnaires sont affiliés au corps d'officiers de carrière de la marine nationale. Chaque demande d'exploitation sur le domaine maritime public est passée au crible d'une commission des cultures marines, composée essentiellement de professionnels de la conchyliculture et de représentants de services de l'État.



Situation géographique du lot de concessions d'Algolesko au large de Moëlan-sur-Mer (Finistère). En rose, les zones de biodiversité classées Natura 2000. © Infographie Simon Toupet / Mediapart

Conformément à la [réglementation](#), le lot de concessions de plus de 200 hectares attribué à Algolesko au large de Moëlan-sur-Mer a été validé, après passage en commission, par le préfet du département et par le préfet maritime, une autorité confiée à un haut gradé de la marine nationale.

Fait rare, le préfet départemental de l'époque, Jean-Luc Videlaïne, a tenu à signer lui-même, symboliquement, l'autorisation d'exploitation. Devenu aujourd'hui directeur de cabinet de la présidence de l'Assemblée nationale, Jean-Luc Videlaïne est capitaine de frégate de réserve dans la marine nationale et a été en 2003 élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur pour ses « 22 ans de services civils et militaires ».

Philippe Legorjus nous assure n'avoir rencontré que deux fois le préfet Videlaïne, dans le cadre de la commission des cultures marines. Pour sa part, Jean-Luc Videlaïne n'a pas voulu donner suite aux multiples sollicitations de Mediapart (*lire notre Boîte noire*).

Dominique Gontier, animateur local d'Eau & Rivières de Bretagne, siégeait à la commission des cultures marines – avec un rôle consultatif en tant que représentant d'association environnementale – lors de l'instruction des concessions pour Algolesko. Il témoigne : « Cette commission se présente avant tout comme un "facilitateur de projets". C'est un entre-soi sidérant où l'État est au service des intérêts privés. Quant à Algolesko, on sentait qu'ils étaient obnubilés par l'obtention des concessions. Les algues, en ce moment, c'est très porteur. »

## Une entreprise biberonnée aux aides

L'algoculture industrielle explose. La production d'algues marines dans le monde a triplé en 20 ans pour atteindre 33 millions de tonnes en 2018. En France, le secteur [est](#) encore balbutiant. Chaque année, 80 000 tonnes d'algues sont récoltées sur les rives ou au fond des mers françaises.

L'algoculture tricolore représente moins de 1 % de la production. Mais le marché s'avère radieux : la demande nationale en algues est en plein boom et, faute de production suffisante, plus de 30 000 tonnes d'algues sont [importées](#) de Norvège ou du Chili chaque année par les industriels français, pour une valeur de plus de 30 millions d'euros.

*« Depuis moins de dix ans, on voit apparaître l'expression “croissance bleue” dans les rapports de l'Union européenne et de la Banque mondiale pour traduire comment les regards privés se tournent désormais sur la mer, précise la journaliste Catherine Le Gall. Ce concept est censé allier à la fois croissance et protection de la nature, alors que cela a été un échec sur terre avec l'idée de “développement durable”. Partie prenante de cette frénésie, le projet d'Algolesko est dans une logique d'accaparement : leur obsession d'obtenir des concessions a pour but de rassurer les investisseurs en sécurisant le foncier en mer. »*

Depuis qu'Algolesko a réussi à faire main basse sur des centaines d'hectares de domaine maritime public, les fonds privés, comme publics, affluent. Pourtant, la petite entreprise ne compte qu'une douzaine de salariés et ne serait toujours pas bénéficiaire. Pour l'année 2016, la start-up [accusait](#) une perte nette comptable de plus de 187 000 euros.

En 2019, à travers la plateforme d'investisseurs privés bretonne [Gwenneg](#), Algolesko a sécurisé un financement de 500 000 euros. Puis, en octobre 2020, la société est parvenue à lever 1,2 million d'euros de capital auprès de trois *family offices* bretons – des gestionnaires de grandes fortunes industrielles familiales – et de Mer Invest. Ce fonds d'investissement, créé par le groupe Banque populaire Grand Ouest, est [orienté](#) « vers toutes les activités en lien avec la croissance bleue » et justifie son apport de capital dans Algolesko par le fait que la société de Philippe Legorjus « dispose d'un foncier maritime unique de 357 hectares ».



Vue de la concession d'Algolesko au large de Lesconil (Finistère). © Algolesko / wealsea.com

*« Philippe Legorjus a une capacité à ramener beaucoup de fonds alors que l'activité à Lesconil n'est pas rentable, affirme Yannick, l'ancien salarié d'Algolesko. Sur les concessions, il y a toute une infrastructure très dense avec un nombre incroyable de bouées, de cordons et de blocs de béton. Cela demande beaucoup de dépenses car le matériel s'arrache sans cesse à cause des vents : il y a une débauche de moyens pour finalement pas grand-chose. »*

Algolesko annonce en 2021 avoir récolté à peine 150 tonnes d'algues. Les récoltes précédentes oscillaient entre 80 et 100 tonnes. *« Le prix des algues brunes n'est pas très élevé, ce qui interroge sur la viabilité économique de cette entreprise »*, alertent Jean-Pierre Roullaud, de Bretagne vivante-Quimperlé, et Maëlle Turriès, d'Eau & Rivières de Bretagne.

Sous la houlette du socialiste Jean-Yves Le Drian, alors président du conseil régional de Bretagne, la région a adopté en 2012 un programme de développement de l'algoculture baptisé [Breizh'Alg](#), afin d'*« impulser une politique de développement du secteur »*.

Dans cette optique, la région [a attribué](#) en 2018 à Philippe Legorjus 250 000 euros d'avance remboursable pour la recherche et le développement de sa société. Puis, en juillet 2020, un projet expérimental d'Algolesko mêlant culture d'algues et de coquilles sur les concessions de Lesconil est labellisé par le pôle de compétitivité axé « croissance bleue » Mer Bretagne Atlantique. Fort de cette étiquette d'innovation industrielle, le projet a reçu une subvention de la région et 150 000 euros d'avance de la part de la Banque publique d'investissement.

*« En 2013, la Banque publique d'investissement nous avait déjà versé une avance remboursable, se félicite le directeur général d'Algolesko. Depuis peu, nous commençons aussi à recevoir des aides publiques du fonds européen. Nous avons déjà reçu 100 000 euros de l'Union européenne et d'autres dossiers sont en attente. »*

## Un manque de consultation publique

L'ex-patron du GIGN compte parmi ses réseaux l'Institut de Locarn, un *think tank* libéral niché au cœur de la Bretagne [réunissant](#) les grands dirigeants économiques de la région et les décideurs politiques bretons. L'institut a ainsi été fréquenté par Jean-Yves Le Drian à l'époque où il présidait la région. Philippe Legorjus a certifié à Mediapart *« bien évidemment »* connaître des personnes de ce lobby patronal breton à l'origine du célèbre label *« Produit en Bretagne »*. Avec son fils, Éric Legorjus, directeur d'une firme fournisseuse de gaz en Bretagne, ils ont été plusieurs fois conviés pour intervenir au sein de l'Institut de Locarn.

Coprésident de l'association Rivière et Bocage Belon Brigneau Merrien (RBBBM), Antoine Champlon révèle pour sa part : *« Le Parti socialiste local était favorable à l'implantation de ce projet. Or les rapports entre Philippe Legorjus et le PS sont très bons, notamment via Louis Le Pensec, un proche de Jean-Yves Le Drian, une figure socialiste qui fait la pluie et le beau temps dans le Finistère. »*

Je ne suis qu'un modeste algoculteur et nous sommes dans une démarche développement durable totale

Philippe Legorjus, président d'Algolesko.



Lorsqu'en 2013, Algolesko dépose sa demande de mégaconcession sur le domaine maritime public, la région, le département, la communauté de communes concernée par le projet et Moëlan-sur-Mer sont aux mains du PS.

Le président de la communauté de communes et maire de Moëlan-sur-Mer jusqu'en 2014 est alors le socialiste Nicolas Morvan, ancien attaché parlementaire de Louis Le Pensec, qui soutient l'arrivée d'Algolesko au large de la bourgade.

Parlementaire de la circonscription de Moëlan-sur-Mer entre 1973 et 2008, Louis Le Pensec a été, en tant que ministre des départements et territoires d'outre-mer de 1988 à 1993, [acteur](#) de la signature du traité de paix d'août 1988 à l'issue de la tragédie de la grotte d'Ouvéa. Philippe Legorjus a assuré à Mediapart ne pas le connaître.

À lire aussi [Les oubliées de l'industrie de la mer](#) 7 juillet 2021

Si à Lesconil, une commune deux fois moins peuplée que Moëlan-sur-Mer et dont le maire était un ex-gendarme, Algolesko n'a pas dû affronter des vents contraires, les Moëlanais ont de leur côté décidé de ne pas reconduire Nicolas Morvan à la tête de la commune aux municipales de 2014, lui reprochant, entre autres, son appui au projet sans qu'ait été organisé un vrai débat avec les habitants.

Ce dernier s'est contenté, comme la [loi](#) l'impose, d'afficher l'ouverture de l'enquête publique à propos des concessions accordées à Algolesko. Elle consiste à « *mettre à la disposition du public un cahier destiné à recevoir ses observations motivées* ».

*« Alors qu'on parle ici d'une artificialisation du domaine maritime de grande envergure, aucune réelle consultation locale n'a été réalisée, s'insurge Briec Le Roch (Eau & Rivières de Bretagne). Le pétitionnaire aurait au moins dû nous dire pourquoi ce choix de culture-là, sur ce rivage-là. Il y a une opacité totale de l'État et du porteur de projet. »* Un haut fonctionnaire départemental et connaisseur du dossier confie à Mediapart : « *Ce projet nécessitait clairement un vrai processus de consultation publique, avec une meilleure participation des habitants.* »

En septembre 2015, plus de 500 habitants ont été jusqu'à battre le pavé de Moëlan-sur-Mer pour manifester leur opposition à l'installation d'Algolesko. Le même mois, les premiers plots de béton nécessaires à la monoculture d'algues étaient installés au large de la commune, sous l'encadrement étroit de la gendarmerie, sur terre comme sur mer.

À lire aussi [Champ de nodules polymétalliques @Ifremer/Nautile, Nodinaut \(2004\). Exploitation minière des océans : la ruée vers le fond](#) 3 août 2021

*« Ceux qui sont opposés au projet sont des obscurantistes, répond Philippe Legorjus. À Moëlan-sur-Mer, il y a beaucoup de retraités rétifs au changement et trop de gens qui passent leur temps sur Internet au lieu d'être sur le terrain. Quand vous jouez votre propre argent, que vous bossez comme un malade, c'est très agaçant. »*

Après le recours juridique contre le projet d'Algolesko, perdu par les opposants fin 2018, l'ancien « super gendarme » assure avoir écouté les associations et leur avoir montré ses concessions cultivées à Lesconil. Le résultat de ces discussions ? La superficie du projet au large de Moëlan-sur-Mer est passée d'environ 200 hectares à 187. Et le dossier est à nouveau à l'étude par la DDTM pour que, d'ici 2022, les lots de concession soient regroupés en un seul parc afin de faciliter la navigation des plaisanciers.

*« Je ne suis qu'un modeste algoculteur et nous sommes dans une démarche développement durable totale, se targue Philippe Legorjus. J'étais chez les scouts dès mon plus jeune âge, je suis un écolo pratiquant et non un écolo militant. »*

En attendant, le projet d'algoculture en face de Moëlan-sur-Mer demeure toujours au point mort. Et si Algolesko avait bien prévu le potentiel financier de son projet, il n'avait pas appréhendé le caractère indomptable de la nature. Les premières bouées accrochées dans les concessions ont déjà toutes été arrachées par les puissants vents marins du Finistère.

[Mickaël Correia](#)

---

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez vous connecter au site [frenchleaks.fr](https://frenchleaks.fr).

Boîte noire

Le prénom de l'ancien salarié d'Algolesko a été changé à sa demande.

Philippe Legorjus a été interrogé par téléphone le 13 décembre 2021.

Le cabinet de la présidence de l'Assemblée nationale a été sollicité deux fois par mail les 8 et 17 décembre 2021, par téléphone les 14 et 17 décembre 2021, et à trois reprises par WhatsApp les 6, 7 et 10 décembre 2021.